

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

λ													
$\boldsymbol{T}$	 ٠.			 								•	

# CONVOCATION

Cher-e camarade,

Je vous demande de bien vouloir assister au :

## **CONSEIL ACADÉMIQUE DU SNUEP-FSU**

qui se tiendra le

## mardi 28 mars 2023 de 9h00 à 17h00

au LP Gustave EIFFEL de REIMS



Régis DEVALLÉ Secrétaire Académique SNUEP-FSU Coordinateur SNUEP-FSU GRAND-EST

La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence prévue au titre de l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique modifié par le décret n°2012-224 du 16 février 2012.

Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence, accompagnée d'une demande manuscrite.





#### ACADÉMIE DE REIMS

## Notre métier, leur avenir

#### **INVITATION**

Cher-e collègue,

# LE CONSEIL ACADEMIQUE DU SNUEP-FSU se tiendra : MARDI 28 mars 2023 de 9h00 à 17h00

au LP Gustave EIFFEL - 51100 REIMS

#### Ordre du jour :

- Vie et action syndicales Académiques et Nationales ;
- Rapport d'activité du Secrétaire Académique ;
- Vie syndicale dans les établissements scolaires ;
- Points sur la situation dans les établissements de l'académie ;
- Questions diverses.

Pensez à respecter les délais pour votre demande de congé et pour votre inscription à la journée et au repas.

Nous comptons absolument sur votre présence. Cordialement.

> Régis DEVALLÉ Secrétaire Académique SNUEP-FSU Membre du Conseil National Coordinateur SNUEP-FSU Grand-Est

### Papillon à retourner pour le 20 mars 2023 au plus tard

Email: regis.devalle@snuep.fr ou en ligne sur http://reims.snuep.fr/snuep-fsu-reims/	conseil-academique
Je, soussigné	(C) - 5 - 3 - 3 - 5 (C)
Etablissement : , déclare participer :	
• à la réunion du 28/03/2023 OUI NON	
• au repas pris en commun le 28/03/2023 OUI NON	

<sup>\*</sup> Entourer la réponse choisie En cas de surnombre, nous nous réservons le droit d'annuler l'inscription au repas des inscrits tardifs.